

# Valider son projet de création ou de reprise avant de démissionner

*Forte de son expertise et de son expérience dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises, votre CCI vous propose une prestation dédiée aux salariés qui souhaitent démissionner pour créer ou reprendre une entreprise.*



## >>> VALIDEZ VOTRE PROJET DE CRÉATION-REPRISE

**Pourquoi ?** Un salarié qui souhaite bénéficier du dispositif démission-reconversion doit démontrer le caractère réel et sérieux de son projet. Profitez d'une expertise avérée pour faire aboutir votre projet et le défendre devant une commission paritaire.

### **Vous voulez préparer votre dossier pour obtenir l'attestation du caractère réel et sérieux auprès de la commission paritaire ?**

Nous vous proposons 10 heures de formation individuelle pour valider votre modèle économique, travailler une étude de marché, définir une stratégie, construire un prévisionnel, choisir un statut juridique... Tout en développant vos compétences, construisez un business plan cohérent et complet.

**Coût de la prestation : 750 €** net de taxe. Cette prestation est éligible au financement par votre compte personnel de formation (CPF) : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

#### **Vos contacts en Côte-d'Or :**

Allia ZENASNI (Grand Dijon) - 03 80 65 91 83

Irène BIANCHI (Haute Côte-d'Or) - 03 80 92 39 67

Christelle LUCIANI (Beaunois) - 03 80 65 91 44

[espace.entreprendre@mdb.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@mdb.cci.fr)

#### **Votre contact en Saône-et-Loire :**

Espace Entreprendre - 03 85 42 36 70

[espace.entreprendre@mdb.cci.fr](mailto:espace.entreprendre@mdb.cci.fr)

